



Déclaration de la FSU au CSAA du 23 mai 2023

La bataille contre la réforme des retraites est loin d'être terminée. Emmanuel Macron et son gouvernement tentent de tourner la page et d'imposer d'autres sujets plus libéraux encore : réduction d'impôts, casse de la voie professionnelle, casse de nos statuts, très forte incitation à imposer le pacte dans l'éducation nationale qui n'est pas autre chose que « travailler plus, pour s'épuiser plus ». N'en jetez plus ! Les personnels de l'éducation nationale s'indignent à juste titre contre le vol de leurs deux plus belles années de retraite et en entendant ces annonces qui se résument à la destruction de nos conquits sociaux et de notre modèle social.

Les annonces médiatiques mensongères sont une marque de fabrique de ce gouvernement. Il en est ainsi des salaires des enseignants dont le Président a annoncé à plusieurs reprises dans les médias que celles-ci atteindraient 10 % d'augmentation. Le résultat est affligeant : 5.5 % d'augmentation en moyenne, alors que l'inflation est à 6 %, et que de trop nombreux personnels de l'éducation nationale sont oubliés.

Le résultat des années de gel de la valeur du point d'indice et la désindexation des salaires sur l'inflation font que les salaires des enseignants stagnent voire baissent, malgré des promotions de carrière. Ainsi, des collègues ayant 15 ans d'ancienneté auront, avec les mesures annoncées, un salaire en euros constants équivalent à celui qu'ils avaient en tant que néo-titulaires. Que dire des échelons 3 et 4, dont 25% de leur salaire seront uniquement des primes, ou encore des débutant-es qui toucheront moins de 2000 euros net.

Ces mesures salariales sont très insuffisantes et ne compensent pas la perte drastique du pouvoir d'achat des enseignant-es ! Et ce ne sont pas les quelques mesures de fin de carrière annoncées qui suffiront à pallier ces pertes.

Quant au pacte en lui-même, c'est une attaque frontale contre nos statuts : les collègues devront signer le pacte de gré à gré avec leur chef-fe d'établissement, c'est inédit ! Pacte qui oblige les collègues à travailler plus, pour gagner quelques « briques » en plus, qui va dénaturer nos métiers, nous faire perdre notre liberté professionnelle et aggraver les inégalités femmes/hommes. Ce pacte est aussi le bras armé des réformes en cours que ce soit celle de la voie professionnelle, celle du collègue ou celle de l'école, avec la loi Rilhac.

Concernant le collège, les annonces brutales faites au mois de janvier, et maltraitantes pour les collègues de technologie, laissent un goût amer face au mépris de ce ministère. La mise en place de l'heure de soutien et d'approfondissement en maths et en français, au détriment de la technologie, laissent coi : groupes de niveau interclasses en classe entière, où sera le bénéfice pour les élèves ? Quant au lycée, ce qui avait été annoncé de longue date est arrivé. Le dernier trimestre de terminale est perdu mais comme ça ne suffisait pas il a, en plus, fallu changer les règles de Parcoursup en cours de route et infantiliser les professeurs de lettres de première à travers des rappels de leurs IA-IPR et de la DEC.

Quand le ministère arrêtera-t-il de distiller ses injonctions contradictoires et permettra-t-il à ses personnels de travailler sereinement pour la réussite de toutes et tous ? La satisfaction des revendications de la FSU n'en devient que plus urgente chaque jour.

Du côté de la voie professionnelle, le pacte LP, imposé sans aucune concertation, est beaucoup plus brutal que celui des autres voies du lycée. Aucunement pensé dans l'intérêt des élèves, les missions, même celles aux titres attractifs, présentent des dangers graves et imminents pour l'avenir des lycées pro, des filières, des métiers et du statut. Avec la mise en place des briques du pacte, le ministère est clairement en train d'organiser l'externalisation des missions de décrochage scolaire hors l'école, d'organiser la déscolarisation des élèves les plus vulnérables et de renoncer à l'ambition scolaire d'élévation du niveau de formation de la jeunesse la plus fragile socialement.

La FSU avec l'Unsa Education, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT, Snalc et SUD éducation , appelle les personnels à se réunir pour réaffirmer les revendications et organiser des rassemblements, partout où c'est possible, devant les rectorats, les inspections académiques, le ministère de l'Education nationale, le mercredi 31 mai (jour du CSA ministériel). Avec les confédérations et organisations syndicales interprofessionnelles, elles appellent les personnels de l'Education nationale à être massivement en grève mardi 6 juin pour exiger l'abrogation de la loi sur les retraites !

Sur la question des AESH, alors que l'école inclusive nécessite des moyens en personnels, en formations et en structures, le président de la République a annoncé 12 mesures qui ne répondent en rien aux enjeux. Pire, l'annonce de la fusion des "cadres d'emploi" des AESH et des AED en Accompagnant·es de la Réussite Éducative (ARE) nie la spécificité du métier d'AESH et la professionnalité des personnes qui l'exercent en diluant les missions de ces dernier·es et en développant une logique de présence plutôt que d'accompagnement. La FSU rappelle sa revendication de la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH afin de participer à la mise en œuvre d'une école réellement inclusive.

La FSU souhaite vous interpeler sur la futur réorganisation des tâches des secrétaires de circonscription de Chartres et de Dreux . Cette mutualisation des tâches aura pour conséquence de mettre 3 secrétaires pour 4 circonscriptions à Chartres et 2,5 secrétaires pour 3 circonscriptions à Dreux. Comment peut-on concevoir « le bien être au travail » des collègues dans de telles conditions ?

Lors de l'ouverture de la nouvelle circonscription de Chateaufort-en-Thymerais en 2020, celle-ci devait se faire avec la création d'un poste. Poste toujours non pourvu à ce jour.

Nous demandons la création d'un poste de secrétaire pour la circonscription de Chartres et 1/2 poste à Dreux.

La Région travaille actuellement sur la future « convention d'objectifs et de moyens entre la région et les EPLE », définie par l' article L421-23 de la loi 3 DS. Nous demandons que les OS soient associées aux groupes de travail concernant la rédaction de ce document.

Par ailleurs, nous avons appris que le lycée Blaise Pascal devrait accueillir le SNU à partir du 9 juin, en pleine période d'examens. Nous avons également appris que ce lycée serait village olympique pour les jeux paralympiques. Outre la problématique de la rentrée scolaire, nous souhaitons rappeler qu'un lycée doit être avant tout un lieu d'apprentissage pour les élèves avant d'être un centre d'accueil ! Les priorités du gouvernement sont claires, et l'éducation nationale n'en fait pas partie.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce CSAA, nous, représentants des personnels de la FSU, sommes consternés. Oui, nous sommes preneurs d'un dialogue social, mais un dialogue digne de ce nom. Les deux premiers points prévus à l'ordre du jour n'ont fait l'objet d'aucun document préparatoire alors qu'il s'agit de la nouvelle organisation de la gestion des AESH et la réorganisation des services d'orientation.

Concernant la réorganisation des services d'orientation, les services ne sont pas prêts, aucune consultation constructive des collègues, ni des services n'a pu avoir lieu. Nous avons par ailleurs dû insister plusieurs fois pour être reçu-es en audience à ce sujet, demande restée sans réponse de votre part ! Enfin, aucune réponse n'a été apportée concernant le troisième point à l'ordre du jour sur les autorisations complémentaires de recrutement : nous demandons à connaître l'ensemble des lieux d'implantation des nouveaux postes. C'est uniquement sur un projet porté par le rectorat que nous pouvons travailler, et pas sur du vent !